

Le 23 mars 2016

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario a lancé le Programme d'assurance-santé provisoire de l'Ontario (PASPO) pour les demandeurs du statut de réfugié.

Ce programme offre une couverture supplémentaire de soins urgents et essentiels aux demandeurs du statut de réfugié et aux réfugiés réétablis pour pallier les restrictions qui ont été apportées le 30 juin 2012 au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Croix Bleue Medavie est l'administrateur des demandes pour ce programme.

Le 1<sup>er</sup> avril 2016, le gouvernement fédéral lèvera les restrictions au PFSI. Par conséquent, le PASPO ne sera pas renouvelé après sa date de fin prévue, soit le 31 mars 2016. Les fournisseurs de soins de santé doivent noter qu'à partir de la date de leur prestation de services couverts par le PASPO jusqu'à cette date, ils ont huit mois pour présenter une demande de règlement des services rendus. S'ils ont fourni des services le 31 mars 2016, ils auront donc jusqu'au 30 novembre 2016 pour présenter une demande de règlement.

Pour plus d'informations sur la présentation et le traitement de demandes, veuillez communiquer avec Croix Bleue Medavie au **1-888-614-1880**. Des renseignements sont également disponibles dans la section des professionnels de la santé du site Web de Croix Bleue Medavie au [www.medavie.croixbleue.ca](http://www.medavie.croixbleue.ca).